

07/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BRULON
20 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt juin, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, son Maire

Etaient présents : M. COUDREUSE - M. VANNIER - M. DUHAMEL - M. DODIER - Mme BERNIER -Mme ANGONNET- Mme VERITE
Mme CHAUVEAU - Mme BODIN - Mme RAUBER - Mme RÉZÉ – Mme CORMIER - M. JARDIN - M. LEROY - M. TEROUANNE -

Etaient absents (excusés) : M. Nicolas JEFFROY (procuration à M. DUHAMEL) - Mme BREUX (procuration à Mme BERNIER)

Secrétaire de séance : M. Éric TEROUANNE

- Intervention de Mme CASSÉ, Directrice de la Résidence Autonomie

Mme CASSÉ présente le fonctionnement de la Résidence Autonomie Saint Marc
30 personnes âgées dont 4 couples sont résidents avec une moyenne d'âge de 86 ans
Chaque résident vit dans un logement autonome avec un jardinet, la résidence accepte les animaux domestiques.
La Résidence Autonomie propose le repas du midi et une sécurité 24h/24h avec la présence d'une gardienne logée sur place
Depuis 2 ans Jonathan YVON intervient comme animateur
Le personnel est composé de la directrice (30h/s), Mme GODEMER, adjoint technique (32h/s), Mme LANÔE et Mme LIGEON qui interviennent le week-end et pour les remplacements de congés, la gardienne et un agent d'entretien bâtiments et espaces verts (20h/s).

Le prix pour un logement T1 : 571 € par mois qui se décompose en loyer + les charges locatives et 120 € de redevance pour une Personne seule ou 210 € pour un couple.

Une visite est proposée aux conseillers municipaux le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures.

- Points sur les travaux

- Gendarmerie

Le premier déménagement a eu lieu le 03 juillet 2017

- Travaux de voirie : marché à bon de commande

Monsieur Vannier, adjoint à la voirie, propose une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien de voirie pour un montant annuel de travaux de 100 000 € TTC sur une durée de 3 ans

Le Conseil Municipal accepte la mission de base avec la société SAFEGE

Et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis

Une consultation pour la réalisation de travaux par tranche sur une durée de 3 ans avec un montant annuel de travaux de 100 000.00 € TTC sous forme d'une procédure adaptée. ;

- Bail avec l'entreprise Orange

La société Orange propose l'installation sur les parcelles YA 27 et 110- près du terrain de foot, l'installation d'une antenne.
Orange.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant) à signer un bail entre la société Orange et La Commune de Brûlon qui autorise le preneur à implanter une antenne sur les parcelles YA 27-110 d'une surface de 42 m2 environ.

=

- Mutualisation : maintenance extincteurs

07/2017

La Communauté de Communes LBN a lancé une consultation relative à la maintenance des extincteurs sur l'ensemble des communes de son territoire.

La commission « mutualisation » propose de retenir l'entreprise SICLI pour la maintenance des extincteurs

Le Conseil Municipal de Brûlon adhère au contrat de mutualisation pour la maintenance des extincteurs, à l'unanimité, valide le choix de la commission « Mutualisation »

- Nomination d'un référent sécurité routière

Monsieur Nicolas JEFFROY est nommé par le Conseil Municipal référent sécurité routière

- Questions diverses

- Atelier peinture : Le Prieuré sera fermé à partir de juillet 2017, le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes LBN un local dans l'ancien périscolaire.

- M. et Mme BARRÉ souhaite installer un abri à livres

- Installation d'un cabinet libéral d'ostéopathe place Albert Liébault début aout 2017

- Modification du règlement du conseil municipal jeunes : les jeunes pourront rester au CMJ jusqu'à la classe de 4^{ème} - Le Maire sera renouvelé tous les ans.

Demande d'une subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un city-stade qui sera installé sur le plateau auprès des écoles et le plan de financement prévisionnel

Le montant du devis est de 49 134.00 € H.T.

Et sollicite du Conseil Régional des Pays de la Loire une subvention.

07/2017

07/2017

07/2017

07/2017

07/2017